

F E D E C H O S E S



-----Pour le fédéralisme-----

Fédéchoses - *F101*

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Une Europe unie



pour un Monde uni

1998 - 3^o Trimestre

N°101

refus de la main mise
du FN sur Rhône-Alpes

**Tu parles,
Charles...**

*«... Charles, mon pauvre
Charles, nous serions
tellement plus indulgents
avec toi si tu ne nous avais
pas épuisés, à longueur de
congrès, par tes homélies
dégoulinantes de grands
principes et de bons
sentiments... ».*

Jean-Louis Bourlanges
Député européen (groupe PPE -
parti populaire européen -
démocrate chrétien
... et (par ailleurs)
président de la section française
du **Mouvement européen**
in *Libération* du 27 mars 1998,
repris dans le *Canard enchaîné*, n° du
1^{er} avril 1998.

Les fédéralistes sur tous les fronts

au niveau régional

Journée d'étude du 14 novembre 1998 organisée en commun par
l'UEF avec la *Maison de l'Europe de Lyon* et l'*Institut des droits
de l'homme de la Faculté catholique*

« l'Europe des régions : mythe ou réalité »

Jo LEINEN, député de la Sarre, président de l'UEF,
Aureli ARGEMI, directeur du CIEMEN de Barcelone,
Joseph YACOUB, écrivain, professeur à l'Université catholique,
et
Philipp RICHARD, membre de l'IDHL

au niveau européen

**Campagne
pour une constitution fédérale
pour une d'une Europe
démocratique
et capable d'agir**

au niveau mondial

**Veillée universelle (22 novembre)
contre la crise financière des Nations unies**

Participation au collectif
Reprenons l'initiative CNUCED
à l'occasion à Lyon
de la 10^e **Conférence des Nations unies
sur le Commerce et le développement**
(9 au 12 novembre)
à l'initiative des *Amis du Monde diplomatique*

AVIS AUX LECTEURS

Le comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de Fédéchoses.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils...

Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de Fédéchoses à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion
Aude Bissuel
Roland Caiba
Benoit Cassier
Didier Colmont
Daniel Hulas
Jean-Luc Prevel

Je désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

- le présent numéro
 Le numéro suivant
 Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.



FEDECHOSSES-POUR LE
FEDERALISME

Presse Fédéraliste
26, rue Sala - 69002 Lyon

Directeur de publication :
Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie
5, rue Bugeaud - 69006 Lyon

Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

Edito : Lettre européenne - octobre 1998	p. 3
Vers le XXIII ^e congrès des fédéralistes mondiaux - New Delhi-Madras - novembre 1998	p. 4
Thèses fédéralistes à propos du Tribunal pénal international	p. 4
« Mondialiser la justice » - trois ans d'action des ONG pour le TPI	p. 5
Brève présentation du Tribunal pénal international	p. 9
Henri Vautrot nous a quitté	p. 10
Mass-medias et pouvoir	p. 11
Fédéralisme et autonomie - indépendance dans l'interdépendance	p. 12
Rhône-Alpes : « l'affaire Millon »	p. 14

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 26, rue Sala 69002 LYON
- C.C.P 2490 82 P LYON (N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

La crise financière qui a commencé il y a quelques mois au sein des marchés du Sud-est asiatique risque d'assumer des dimensions mondiales. Elle a investi la Russie et l'Amérique Latine et mis à nu l'inertie totale et l'impuissance du Japon. Elle est en train de semer la peur au sein des marchés financiers américains et européens. De nombreux observateurs commencent à craindre sérieusement qu'elle s'étende du secteur financier à l'économie réelle, ouvrant la voie à une phase de récession mondiale d'une gravité imprévisible.

Ce n'est certainement pas ici le lieu où nous pouvons examiner les causes immédiates de la crise. Ce que nous devons par contre souligner c'est son origine structurelle qui réside dans l'incapacité totale de la politique à contrôler les énormes capitaux à court terme qui se déplacent d'un bord à l'autre de la planète dans une situation d'absence totale de règles. C'est tout le contraire qui se passe : c'est la politique qui, de fait, est profondément conditionnée par les marchés financiers.

Il est impossible de prévoir combien de temps durera la crise actuelle. Mais une chose devrait être évidente pour tous : c'est qu'il est impensable que se perpétue indéfiniment une situation dans laquelle le bien-être de millions d'hommes et le sort de gouvernements de nombreux pays est entre les mains des fonds d'investissements et de la spéculation internationale, ce qui signifie que s'il n'y a pas d'inversion radicale de tendance, des crises d'une telle nature sont destinées à se reproduire. Toujours est-il qu'il y aura inversion de tendance parce qu'un marché n'existe que lorsqu'il y a un pouvoir politique en mesure de le réguler et là où il n'existe pas, il

n'y a pas de lois du marché mais uniquement le chaos et l'anarchie.

lettre européenne

octobre 1998

Publius

Le problème concerne la manière dont aura lieu l'inversion de tendance et en particulier si elle aura lieu par un retour au contrôle des capitaux au niveau national avec le sursaut protectionniste qui s'ensuivra, où au niveau international avec l'instauration d'un *leadership* fort et responsable ; un *leadership* qui permette de réaliser pour une période suffisamment longue, les conditions générales d'un équilibre économique et d'une stabilité politique de nature à décourager la spéculation et à favoriser en même temps, dans les pays les plus gravement touchés par la crise, une évolution graduelle des institutions et des comportements qui rendrait leurs économies moins fragiles.

Il s'agit d'une tâche d'une grande ampleur qu'il ne serait pas judicieux d'imaginer qu'on la confie aux fonctionnaires du Fonds monétaire international. D'autre part la crise a montré clairement que les Etats-Unis n'étaient pas en mesure de l'assumer à eux seuls. Ils sont politiquement, économiquement et moralement éprouvés par l'exercice prolongé d'une hégémonie qui est devenue impossible à gérer depuis l'écroulement de l'empire soviétique. Ils ont besoin de la collaboration d'un partenaire fort et influent, conscient de l'urgente nécessité de consacrer une part de ses propres ressources dans le but d'empêcher que le monde devienne la proie du désordre

politique et économique.

Ce partenaire ne peut être que l'Europe. Mais certainement pas l'Europe d'aujourd'hui qui brille par son absence et son irresponsabilité sur la scène internationale. Il faut aussi remarquer que, même si jusqu'à présent l'Union monétaire a constitué un rempart contre les conséquences les plus graves de la crise, rien ne garantit qu'une Europe gouvernée uniquement par une banque centrale resterait sur la durée un îlot florissant, protégé des tempêtes qui s'abattent sur le reste du monde.

Mais l'Union européenne ne pourra jamais avoir un grand projet ni assumer des responsabilités mondiales (ni même garantir sa propre survie) tant que la préoccupation de chacun des gouvernements qui en font partie consistera à garantir les intérêts corporatistes qu'ils représentent contre les comportements des gouvernements des autres pays membres. Il faut doter l'Europe d'un gouvernement que chaque citoyen, quel que soit l'Etat membre auquel il appartient, ressente comme son *propre* gouvernement.

Il faut transformer l'Union européenne en un Etat fédéral démocratique, fort et capable d'agir.

Face à l'évidence de cette réalité, la classe politique européenne fait preuve d'une cécité impressionnante. Il ne reste plus qu'à souhaiter que les nuages qui se sont formés sur l'économie et par la suite sur la paix mondiale, provoquent une prise de conscience et fassent comprendre à ceux qui ont le pouvoir de décider, l'urgence inéluctable de cette tâche cruciale.

VERS LE XXIII^e CONGRES DES FEDERALISTES MONDIAUX

**Congrès du MFM - WFM
New-Dehli
et
Madras
10 - 15 novembre 1998**

Du 17 au 19 avril dernier s'est tenu à New-York la réunion du Comité exécutif du World Federalist Movement.

Peu avant la conférence des Nations unies qui devait se dérouler à Rome du 15 juin au 15 juillet (et dont nous reparlons par ailleurs) pour approuver la création du Tribunal pénal international (TPI), l'engagement du MFM pour que cet organisme se voit doté de compétences lui permettant d'agir de manière efficace allait *crescendo*.

Bill Pace, Directeur exécutif du MFM et depuis de longs mois coordinateur de la Coalition de plus de trois cents Organisations non gouvernementales (ONG) qui ont participé aux travaux préparatoires de la Conférence, s'est affirmé comme un *leader* apprécié et reconnu de la société civile internationale. Il a su promouvoir une alliance entre la coalition des ONG et le groupe de quarante Etats qui a pris les positions les plus en faveur d'un Tribunal efficace et indépendant. Les résultats de son travail se sont vus à Rome et ont permis aux ONG d'être admises à participer non seulement aux séances plénières de la conférence mais également aux travaux des commissions.

Après la conclusion de la campagne pour le TPI, se profilent à l'horizon deux nouvelles échéances pour les fédéralistes mondiaux :

• Une conférence pour la paix 1999 à La Haye qui se tiendra du 10 au 16 mai 1999, juste 100 ans après la création de la Cour internationale d'arbitrage, le premier tribunal international, qui représenta le début de l'expérimentation (tout d'abord faible et inefficace) d'organismes internationaux tendant à régler les conflits entre Etats et à promouvoir la paix, caractéristique du siècle qui s'achève. Le caractère composite de la coalition d'ONG qui promeut la Conférence de La Haye, au sein de laquelle prévalent les mouvements de type internationaliste, représente une occasion pour les fédéralistes de confrontation constructive dans le sens de la construction de la paix.

• La seconde échéance est représentée par l'Assemblée du Millénaire. Le Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a proposé que la 55^{ème} session de l'Assemblée générale qui se déroulera en l'an 2000 soit l'occasion de débattre et de définir des projets qui permettent à l'ONU de jouer un rôle plus incisif au siècle prochain et des réformes institutionnelles lui permettant de mener de nouvelles tâches. En vue de cette échéance, l'ONU devrait donc promouvoir un Sommet des Chefs d'Etats et de gouvernements et un Forum des ONG, qui constituera pour le MFM une nouvelle occasion d'exercer le rôle de *leadership* de la société civile internationale et de faire avancer son projet de démocratisation des Nations unies.

Cette perspective sera l'un des thèmes les plus importants débattus au prochain Congrès du MFM-WFM qui se déroulera prochainement en Inde et dont nous reparlerons dans nos prochains numéros.

Lucio Levi

Thèses fédéralistes à propos du TPI

*Pas de justice sans paix
pas de paix sans gouvernement mondial démocratique*

I. Le TPI permanent doit pouvoir juger les responsables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre dans le cas où les tribunaux nationaux ne peuvent pas ou ne veulent pas s'en saisir.

II. A la différence de la Cour internationale de justice, compétente pour résoudre les conflits entre Etats, il doit être en mesure de poursuivre les individus et, à la différence des tribunaux ad hoc pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, sa compétence doit être mondiale et permanente.

III. L'institution du TPI souligne l'exigence d'attribuer aux individus, et pas seulement aux Etats, la qualité de sujets du droit international ; elle constitue un premier pas sur la voie de l'affirmation d'un pouvoir direct de l'ONU sur les individus.

IV. L'engagement des Etats, et de certaines "grandes puissances", en faveur du TPI révèle leur volonté d'exercer par son intermédiaire un rôle dissuasif à l'avenir.

V. Sans parlement et sans gouvernement mondial, c'est-à-dire sans lois et sans autorité de police mondiales, la justice internationale se réduira à l'application de la loi du plus fort : actuellement, et quel que soit le degré d'indépendance accordé au TPI, elle tendra à refléter le point de vue des puissances dominantes au sein du Conseil de sécurité alors même que le TPI restera tributaire des forces armées nationales pour faire citer les personnes incriminées.

Les fédéralistes enfin :

- adressent un avertissement à ceux qui cultivent la dangereuse illusion qu'il serait possible d'affirmer le principe de l'état de droit au plan international sans attribuer de pouvoirs supranationaux à l'ONU,
- soulignent que dans la Fédération européenne, le primat du droit sur la force sera réalisé par l'attribution de pouvoirs limités mais réels à un Gouvernement européen qui constituera un modèle pour le développement dans un sens démocratique des autres organisations régionales d'Etats et des Nations unies,
- affirment que la Fédération européenne est, en puissance, le moteur d'un processus universel tendant à promouvoir les unifications fédérales des autres régions et du monde dans son ensemble.

« MONDIALISER » LA JUSTICE

Trois ans d'action des ONG pour le Tribunal pénal international

Bill Pace
Directeur exécutif du Mouvement fédéraliste mondial (WFM)
Coordinateur de la Coalition des ONG pour le TPI

Alors que nous lisons tous les jours des informations sur les crises mondiales et sur les échecs de l'ONU, des tractations se déroulaient pour renforcer le gouvernement de la justice et de la loi dans le but de maintenir la paix et la sécurité internationale. Bill Pace, Directeur exécutif du WFM - Mouvement fédéraliste mondial et animateur de son secrétariat international à New York, fait ci-dessous le point sur les trois années de travail et d'action pacifique mais déterminée d'une alliance entre la coalition des ONG, de certains gouvernements et d'organisations internationales en faveur de la création du TPI.
(Texte rédigé avant la conclusion de la Conférence de Rome).

Si notre alliance est victorieuse et si le TPI est ratifié alors nous aurons créé la dernière et la plus importante institution créée au cours de ce siècle, considéré par les historiens comme le plus belliqueux et le plus sanglant de l'histoire.

De grands espoirs relatifs à la création d'un Tribunal pénal international chargé de juger les individus coupables des crimes les plus atroces (qui avait fait l'objet de propositions nombreuses au cours des siècles) se sont fait jour immédiatement après la Seconde Guerre mondiale et le Tribunal de Nuremberg (cf. le Témoignage de M. Benjamin Ferencz, ex-procureur au Tribunal de Nuremberg, publié dans notre dernier numéro de même que son message à la réunion commune de l'UEF et du MFM de Montreux en septembre 1997 à l'occasion du cinquantenaire des deux organisations - Ndt). Toutefois, même l'horreur de l'holocauste et les appels qui lui firent suite afin que de tels crimes ne puissent plus jamais se reproduire furent rapidement oubliés dans le cadre de la nouvelle hystérie nationaliste des quatre décennies de la guerre froide. Ironiquement à la fin de celle-ci, les vainqueurs européens de la Seconde Guerre mondiale se sont montré être seulement l'ombre d'eux-mêmes, les vaincus sont devenus de

grandes puissances et le monde a vécu l'expérience des quatre décennies les plus radicales de l'histoire de la décolonisation, du développement des Etats nationaux et de la croissance de l'autonomie de gouvernement. Malgré le développement de la démocratie à l'intérieur des Etats, la démocratie internationale et la loi supranationale n'ont pas accompli de progrès substantiels à l'exception de l'Europe occidentale.

Les développements récents

Avec cinquante ans de retard, les Nations unies sont finalement en train de conclure la négociation d'un Traité instituant un Tribunal pénal international. Des experts juridiques du monde entier se sont donné rendez-vous à Rome en juin et en juillet 1998, pour définir le statut de cette instance. La première formulation de la proposition a été présentée formellement par Trinidad y Tobago à l'Assemblée générale en 1989. Elle a eu un élan décisif seulement après la création des Tribunaux *ad hoc* mis en place pour punir les crimes perpétrés au Rwanda et en ex-Yougoslavie. Le TPI, qui oeuvrera en coopération avec les systèmes juridiques nationaux, a pour

but de décourager et, si nécessaire, de poursuivre les futurs Hitler, Idi Amin, Pol Pot, et leurs complices. En outre, bien que quelques gouvernements aient demandé l'extension de la juridiction du tribunal aux cas d'agression, la majeure partie d'entre eux incline à la limiter aux crimes contre la communauté internationale c'est-à-dire le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre tels qu'ils sont définis dans le Traité de La Haye de 1907, celui contre le génocide de 1948 et la Convention de Genève de 1949. Le nouveau tribunal fonctionnera comme juge des responsabilités individuelles, tandis que l'actuel « tribunal mondial », la Cour internationale de justice de La Haye, continuera sa tâche de résolution des conflits entre Etats. Des progrès rapides et notables ont été effectués à l'automne 1994, à la suite de la présentation de l'ébauche de Statut au sixième comité de l'Assemblée générale des Nations unies, par la Commission juridique internationale. Au cours des trois dernières années, le Comité préparatoire de l'ONU, chargé d'étudier la création du TPI, s'est réuni six semaines par an pour discuter des points tels que la définition des crimes à inclure dans la juridiction du tribunal, les rapports entre les tribunaux nationaux et le TPI, le mécanisme devant déclencher l'action pénale, l'organisation et le financement du TPI et enfin le rôle du Conseil de sécurité.

La société civile et le TPI

Le projet de Statut qui va constituer la base des négociations entre les Gouvernements à la Conférence de Rome inclut des options qui, si elles sont approuvées, mèneront à la mise en place d'un TPI indépendant, impartial et efficace. Mais sans le soutien de la part des experts et des organisations représentatives de tous les secteurs de la société civile internationale pendant une année décisive une nouvelle et grande opportunité pourrait une fois encore être perdue. Des sujets non étatiques, comme les associations humanitaires, parlementaires, féministes et religieuses ont un rôle consultatif extrêmement

important, consultatif et donc sans pouvoir de négociation. Bien qu'elles ne représentent pas la société civile mondiale dans son ensemble, mais en la reflétant dans ses instances et dans de nombreux de ses secteurs, une centaine d'Organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde et de tous les domaines de la société ont créé la **Coalition des ONG pour le TPI**. De petites associations ont tiré d'énormes bénéfices à être associées aux *leaders* des organisations les plus importantes dans le but commun d'influencer les négociateurs. Des acteurs non gouvernementaux, comme le Comité international de la Croix Rouge, et des ONG comme Amnesty International, le Comité des avocats pour les droits de l'homme, la Commission internationale des juristes, l'Observatoire des droits de l'homme, la Fédération internationale pour les droits de l'homme ont des compétences spécialisées dans le domaine des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Les capacités de la Coalition sont réellement mondiales. Ses quartiers généraux sont situés à Londres, New York, Paris et Genève avec des sections régionales dans chaque région du monde, dont beaucoup disposent de bureaux de droit, de recherches, de communication et de rapports avec les médias. Au moins 400 organisations adhérentes à la Coalition des ONG représentent de larges secteurs de la société civile internationale ; la diffusion et la publicité de nouveaux documents de recherche préparés par les associations adhérentes à la Coalition en constituent l'objectif prioritaire. En outre, le secrétariat de la Coalition a pour tâche d'informer les ONG et les gouvernements sur les développements enregistrés dans les divers domaines concernant la création du TPI. Chaque organisation tient un rôle irremplaçable dans l'information sur les divers objectifs de la Coalition. Il est par certains aspects surprenant que les plus petits groupes soient fréquemment plus efficaces que les grandes organisations internationales pour établir des liaisons, diffuser les informations et bâtir des coalitions locales.

Durant les deux dernières années, la Coalition a organisé des réunions qui ont précédé les Comités préparatoires du TPI. Outre les réunions sur des thèmes stratégiques généraux, qui habituellement comprennent de 50 à 100 ONG, des comités et des groupes se rencontrent séparément pour développer des positions propres qui peuvent s'avérer différentes de celles de la Coalition dans son ensemble, dont les membres estiment fondamental de maintenir la pluralité des idées et des objectifs. En décembre 1997, près de 150 représentants de 80 ONG ont participé au Comité préparatoire pour la création du TPI. En plus des rencontres de caractère d'orientation et général, les diverses associations membres de la Coalition et ses groupes de travail ont organisé quotidiennement des sessions stratégiques. Les plus de 40 Etats, de toutes les régions du monde, qui ont soutenu de manière continue la création d'un TPI fort ont tenu différentes rencontres avec les ONG, desquelles est sortie une motion commune destinée à aiguiller les discussions futures le long de six fils directeurs :

- ◇ indépendance du TPI à l'égard du Conseil de sécurité des Nations unies,
- ◇ indépendance du Ministère public,
- ◇ extension de la sphère de juridiction du TPI jusqu'à couvrir les « principaux crimes »,
- ◇ pleine coopération des Etats avec le TPI,
- ◇ organisation d'une Conférence diplomatique efficace,
- ◇ confier au TPI lui-même le rôle de décision finale sur les questions d'admissibilité.

Représentativité mondiale

La Coalition des ONG avait initialement limité ses efforts à l'Europe et à l'Amérique du Nord. Récemment, toutefois, de nouveaux pas en avant ont été effectués pour développer des liens dans le monde entier. Avec l'aide et le soutien financier de ses propres membres, de diverses fondations, de l'Union européenne, de particuliers et de gouvernements

progressistes, la Coalition a désormais fait participer dans les négociations des ONG et des experts parlementaires des pays les moins développés. En outre, afin de promouvoir une prise de conscience du caractère historique des négociations et de développer une information internationale, la Coalition met en place une stratégie de communication destinée en particulier aux Médias de communication représentés aux Nations unies et dans les capitales des différents Etats. Le regroupement de la Coalition a facilité la participation des ONG aux conférences internationales et intergouvernementales. Actuellement elles tiennent sous observation permanente tous les aspects de la négociation jusqu'à la vérification de chaque paragraphe du processus de rédaction du projet et elles confrontent les déclarations officielles des gouvernements à leurs administrés avec celles effectuées à l'occasion des négociations. Comme résultat de la décision formelle de février 1997, de leur permettre de participer non seulement aux séances plénières mais également aux groupes de travaux, elles peuvent suivre beaucoup plus étroitement que par le passé les vicissitudes du processus de négociation internationale. Même si elles restent encore exclues de nombreuses réunions informelles entre gouvernements, leur exclusion des processus d'élaboration des Traités internationaux relève dorénavant du passé. La Coalition travaille désormais en étroit contact avec le plus grand des blocs participant à la négociation, celui qui regroupe les 40 pays considérés comme les mieux disposés. Au travers de ses membres, la Coalition est profondément insérée dans la discussion des propositions et des stratégies de collaboration avec les gouvernements les plus progressistes et encourage les pays qui redoutent ce pas historique sur la voie de l'affirmation d'un tribunal pénal international. Depuis février 1995, les membres de la Coalition ont affronté le processus de création du TPI comme un processus en plusieurs phases : des discussions *ad hoc* sur les projets de statut de la Commission juridique internationale aux réunions du Comité préparatoire à la

Conférence chargée de rédiger le Traité puis enfin aux ratifications nationales et à la mise en place effective du TPI. En réalité, le processus pour la création du TPI est dans une phase beaucoup plus avancée que ce qui est indiqué dans les documents officiels dans la mesure où les négociations sont beaucoup plus avancées que leur simple phase théorique et académique. Les interrogations sur l'opportunité de créer ou non un TPI ont été remplacées par des discussions techniques d'ingénierie politique qui devront être résolues au plus haut niveau durant la Conférence diplomatique de Rome. Les négociateurs de Rome réussiront-ils à créer un TPI indépendant et efficace ou celui-ci restera-t'il seulement un simple label ? Lors de cette Conférence la Coalition des ONG aura un rôle crucial pour s'assurer que le Tribunal mis en place atteindra ses objectifs en tant qu'institution internationale de justice.

Une perspective personnelle

Nombreux sont ceux qui attendent le moment où la majorité des pays les plus puissants politiquement et militairement s'engageront à résoudre les défis transnationaux, régionaux et mondiaux. La récente campagne contre les mines antipersonnelles et le Traité relatif à cette question indiquent un abandon du principe oligarchique selon lequel les plus puissants dictent leur loi et un progrès vers une véritable démocratie internationale, dans laquelle des regroupements de gouvernements progressistes non seulement prennent des positions avancées sur divers problèmes mais où ils soutiennent leurs convictions au moyen de l'action. Si le sens moral et le désir de justice et d'ordre ne sont pas des motivations suffisantes, l'interdépendance économique exige de la communauté mondiale de trouver de nouveaux moyens d'affronter les guerres civiles et internationales : faire la guerre pour

stopper la guerre ne peut pas rester le seul mécanisme de maintien de la paix au niveau mondial. Le TPI représentera le pas en avant le plus significatif en direction d'une loi juste, avec son caractère dissuasif ; il a déjà obtenu l'adhésion d'un vaste secteur de la communauté mondiale.

Les nations qui craignent les actions d'un TPI peuvent être sûres que le Tribunal ne sera pas rétroactif, qu'il ne rouvrira pas des procédures et des commissions d'enquête déjà archivées. Même après la création du TPI les communautés nationales garderont toute latitude dans la recherche des modalités les plus adéquates pour le rétablissement de la paix et de l'ordre civil et pour favoriser le développement de la société. Le TPI ne constitue pas une menace mais une garantie pour les processus de réconciliation. Il aura une fonction dissuasive.

Enfin, une considération sur la société civile. La mondialisation et la domination des centres de pouvoir économique, politique et militaire sont la plus grande menace contre la souveraineté nationale. Les Organisations de la société civile, au contraire, ne sont pas une menace, bien qu'elles soient souvent régionales ou mondiales et non nationalistes dans leurs visées. Elles sont des partenaires vitaux pour les gouvernements nationaux et locaux dans leur effort pour appliquer les règles démocratiques, la loi constitutionnelle et la justice au niveau national, régional et mondial.

Les ONG reflètent les nombreuses voix de la société civile. Le fait que la communauté mondiale soit capable de négocier la mise en place de ce nouveau tribunal dépendra dans une large mesure du fait que les *leaders* des gouvernements du monde s'intéressent exclusivement aux seuls impératifs de l'égoïsme national ou soient également décidés à remplacer la force brutale par celle de la loi.

BREVE PRESENTATION DU TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL

Le Tribunal

L'article 1 du Projet de Traité de l'ONU, approuvé à Rome le 18 juillet 1998, stipule : « Il est créé un Tribunal pénal international comme institution permanente susceptible d'exercer ses compétences sur les individus pour ce qui concerne les crimes les plus graves de portée internationale. Il est complémentaire des juridictions nationales ».

Les crimes relevant de la compétence du Tribunal

Le TPI est compétent dans le cas de quatre types de crimes : *génocide, crime contre l'humanité, crime de guerre et crime d'agression.*

Ces quatre types de crimes sont définis comme suit :

- le *crime de génocide* comprend tous les actes « commis avec l'intention de détruire en tout ou en partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux »;
- Les *crimes contre l'humanité* sont représentés par tous ceux accomplis « dans le cadre d'une attaque systématique à la population civile ou sur une grande échelle »; comme massacres, tortures, exterminations, viols, etc.
- Les *crimes de guerre*, définis comme tous ceux violant la Convention de Genève de 1949 et les autres conventions en matière de guerre du droit international, rentrent dans la juridiction du TPI quand « ils font partie d'un plan ou d'une politique menée à une grande échelle » ; en font également partie l'utilisation « d'armes et de méthodes de guerre de nature à infliger des dommages superflus et des souffrances inutiles ». L'arme nucléaire n'a pas été citée, mais selon certains son utilisation serait condamnable.
- La définition des *crimes d'agression* a été renvoyée à la Conférence de révision du Traité qui se tiendra d'ici à sept ans.

La Juridiction du Tribunal

Un Etat ratifiant le Traité de Rome s'engage également à en respecter les compétences. « En devenant partie contractante un Etat accepte la compétence du Tribunal pour les crimes énumérés ». Si l'initiative judiciaire n'est pas prise par le Conseil de sécurité de l'ONU, le Tribunal peut exercer sa juridiction si l'Etat sur le territoire duquel a été commis le crime a ratifié le Traité ou si le criminel est ressortissant d'un Etat signataire. L'initiative juridique revient soit aux Etats qui ont adhéré au Traité, soit au Conseil de sécurité, soit, enfin, au procureur. Dans ce dernier cas, le procureur doit obtenir d'une commission de juges l'autorisation d'ouvrir l'enquête. Le Traité prévoit une disposition transitoire selon laquelle un Etat adhérent peut, pour les sept années suivant son entrée en vigueur, déclarer qu'il n'accepte pas la compétence du Tribunal pour les crimes de guerre (cette clause sera revue à l'occasion de la prochaine Conférence de révision du Traité). Les citoyens des pays non signataires ne pourront pas être poursuivis sans l'accord préalable de l'Etat où a été commis le crime ou de l'Etat de l'accusé.

Le procureur

Le procureur peut engager des enquêtes de sa propre initiative. Toutefois, le Conseil de sécurité de l'ONU peut lui demander, par une résolution adoptée sur la base du chapitre VII de la Charte des Nations unies, de suspendre ses investigations pour une période de douze mois renouvelable.

Les condamnations

Les criminels pourront être condamnés à une peine qui ne pourra pas dépasser trente ans ou la perpétuité pour des « crimes d'une extrême gravité ». Le Tribunal pourra imposer des amendes ou confisquer les biens provenant directement ou indirectement des crimes.

Henri Vautrot nous a quitté

Henri Vautrot nous a quittés le 24 mars 1998 dans sa 83^{ème} année.

Depuis cinq ans, et le jour où je l'avais rencontré chez lui à Saint-Aquilin de Corbion, qu'il ne pouvait plus quitter depuis déjà des années à cause de la maladie qui avait nécessité l'amputation de ses deux jambes, il n'avait jamais cessé de faire partie de notre équipe, écrivant régulièrement dans *Fédéchoses*, jusqu'à son dernier article (N° 84, 2^{ème} semestre 1997), *De la pensée à l'action, Stéphane Hessel, Danse avec le siècle*.

Henri était membre du parti socialiste (dont la section de l'Orne avait plusieurs fois soutenu son action en faveur de la réforme de l'ONU), il avait participé en 1936 au Front populaire et été parmi les fondateurs après la guerre de la CGT-Force ouvrière, citoyen du monde il avait surtout été pendant des années secrétaire général de l'Union fédéraliste mondiale (UFM).

Henri VAUTROT



En septembre 1997 il nous avait envoyé le double du courrier qu'il avait adressé à Sir Peter Ustinov président du WFM-MFM à l'occasion de la réunion commune que les fédéralistes mondiaux et européens avaient tenu à Montreux en célébration du Congrès constitutif du MFM et du premier congrès de l'UEF et dont nous repreneons quelques courts extraits :

« J'avais participé avec émerveillement au Congrès de Montreux en août 1947. Cette participation a constitué un aiguillon pour nos activités européennes et mondiales.

Aujourd'hui, tout semble obstrué et il est urgent que nos organisations fédéralistes réveillent nos énergies et notre allant.

L'Europe se fait, lentement, trop lentement ; les Etats-membres y sont appelés sans discernement et le fédéralisme s'y dilue en y perdant jusqu'à son identité...

Quant aux Nations unies leur autorité se dégrade chaque jour davantage... Parallèlement les USA veulent faire cavalier seul et leur politique semble préférer un retour à l'isolationisme qui s'assimile étrangement à un néo-impérialisme... »

Malgré les handicaps de la vie, Henri Vautrot, est resté, en France, un pionnier des luttes fédéralistes pour l'Union européenne et la démocratie internationale, n'oubliant jamais que les deux terrains de la lutte fédéraliste étaient indissociables.

Il avait fondé il y a deux ans un *Comité pour la réforme de l'ONU* auquel il avait obtenu l'adhésion de diverses personnalités dont Stéphane Hessel, Bernard Kouchner, l'Abbé Pierre (déjà participant au Congrès de Montreux) et de parlementaires, sénateur comme Franck Serusclat (Rhône) ou députés comme Bernard Davoine (Nord), Kofi Yangname (Finistère), Noël Mamère (Gironde), ou Vincent Peillon (Somme).

Depuis quelques mois Henri nous avait contactés, Roland Calba et moi, pour transférer le comité à Lyon, au siège des fédéralistes mondiaux Rhône-Alpes, et ce projet aurait probablement abouti dans les prochains mois.

Quoi qu'il en soit son esprit continuera à s'exprimer dans ces colonnes.

C'est pour nous le meilleur moyen de rester fidèle à sa mémoire et l'un de ceux de prouver notre affection à son épouse qui a tant participé à ses combats.

Jean-Francis Billion

MASS-MEDIAS ET POUVOIR

Il arrive de temps en temps que les militants fédéralistes ne supportent plus l'attention minimale (voire même l'ignorance absolue) que les mass-medias accordent à leurs positions européennes. Dans la mesure où c'est seulement ce dont les mass-medias parlent qui existe, le fédéralisme européen n'existe donc pas !

C'est en effet un état de choses difficile à comprendre et à accepter, mais il faut prendre acte qu'il est inhérent à la lutte même de l'UEF et de la JEF contre le pouvoir national.

Noam Chomsky, linguiste américain connu, dans un livre-interview récent (**Langage et liberté**) fait plusieurs observations empiriques qui mettent le problème à nu.

« Les gens ordinaires, observe Chomsky, connaissent une multitude de choses... Il s'agit de gens ordinaires, non de spécialistes, qui appliquent dans ces domaines (par exemple le sport) leur intelligence et leur capacité d'analyse, qui possèdent un important bagage de connaissances et qui, pour ce que j'en comprends, l'utilisent avec habileté et compétence. Par ailleurs, quand nous entendons les gens parler d'affaires internationales ou de politique intérieure, je me trouve face à un niveau incroyablement superficiel ».

La raison en serait, d'après Chomsky, que les gens ne sont pas mis en condition de pouvoir connaître correctement les faits politiques et d'exercer leur capacité d'analyse personnelle, comme ils le font dans n'importe quel autre thème d'intérêt (le sport par exemple). « Chacun écrit ou parle de ces problèmes politiques, connaît une foule de choses, justes ou erronées, peut parler sans risque, sans sortir des rails de la doctrine dominante. Je suis sûr que tout le monde ou presque exploite ces privilèges. Moi-même je le fais. Quand je désigne les criminels nazis ou les atrocités soviétiques, par exemple, je sais que personne ne viendra me demander de prouver ce que j'affirme mais je dois recueillir un vaste et savant ensemble de preuves si je fais quelques critiques de l'un des *Etats-sacrés* : les Etats-Unis par exemple... ».

Chomsky a décrit ici un phénomène déjà remarqué par ceux qui observent le comportement politique : celui de l'idéologie qui peut fonctionner comme un voile utilisé par le pouvoir pour cacher ou déformer les faits. L'histoire du nationalisme est truffée d'exemples, à commencer par la déformation de l'histoire de la patrie, l'exaltation des héros nationaux, etc. mais ceci ne concerne pas simplement le passé. Le pouvoir national s'efforce quotidiennement de faire taire toute critique et d'accroître le consensus. Pour cela il faut un appareil de pouvoir qui remplisse cette fonction. Cet appareil est représenté par les mass-medias. Chomsky explique également comment cette chaîne à fabriquer du consensus fonctionne : « Ceux qui critiquent la norme n'ont pas beaucoup d'accès aux medias, et les conséquences personnelles pour les intéressés sont tellement désagréables qu'elles les découragent ». Il ne s'agit pas de dire que seuls des malhonnêtes et des menteurs travaillent dans les mass-medias. C'est plus complexe. Il s'agit d'une autocensure (comme l'idéologie, la mauvaise conscience). « Je ne veux pas nier qu'il existe des menteurs avérés, des propagandistes à la langue de bois. Nous pouvons les trouver dans le journalisme comme dans le monde culturel, mais je ne crois pas que ce soit la norme. La véritable norme c'est l'obéissance, le choix de la facilité, la voie de l'autocensure... Je crois qu'il y a un processus de sélection, même dans le monde culturel et journalistique, dont il résulte que ceux qui conservent leur indépendance et dont l'obéissance laisse à désirer, on ne les laisse pas entrer dans la corporation. Ils sont filtrés tout au long du chemin ».

Ceux qui critiquent le pouvoir sont donc marginalisés. La qualité essentielle de ceux qui veulent faire carrière dans le monde du pouvoir constitué (et les mass-medias en font partie, puisque leur fonction est de créer le consensus) c'est l'obéissance à celui qui détient le pouvoir.

Voilà pourquoi les fédéralistes doivent vivre d'autofinancement et de militantisme. Voilà pourquoi les militants fédéralistes véritables sont souvent contraints à payer d'un renoncement à une carrière personnelle leur fidélité à la cause fédéraliste et ne se font en outre aucune illusion sur la possibilité d'obtenir un accès facile aux mass-medias. **La vérité que les fédéralistes doivent affirmer et faire triompher, c'est celle du dépassement de l'Etat national, inadapté au défi de l'histoire. La classe politique veut le contraire. Elle défend l'Etat national puisqu'elle défend son pouvoir et n'accepte pas que quiconque le mette en cause.** Voilà pourquoi les mots d'ordre des fédéralistes ne pourront commencer à soulever la chape de plomb de l'idéologie nationale que quand un nouveau pouvoir européen commencera à se manifester. Seul un pouvoir nouveau, sur une étendue plus vaste, pourra démolir le Moloch vacillant de l'Etat-nation.

Article de l'Unità europea (avril 1998)

traduit de l'italien par Albert M. Gordiani

FEDERALISME ET AUTONOMIE INDEPENDANCE DANS L'INTERDEPENDANCE

Joseph Yacoub

Nous reproduisons ci-après le texte de la conférence présentée par Joseph Yacoub à la Troisième université d'été de RPS, formation qui regroupe un certain nombre de formations régionalistes et fédéralistes de France, telles que L'Union du peuple corse (UPC), l'Union démocratique bretonne (UDB) et le Parti occitan (POC). Dans ces trois dernières années Fédéchose a également déjà publié plusieurs textes ou informations sur RPS, dont des interventions de son président Gustave Allriol (qui est également intervenu au cycle de formation de l'UEF Rhône-Alpes) et de son secrétaire général Christian Guyonvarc'h.

Singulier et universel, l'être humain est l'enfant d'un lieu, d'un temps et d'une culture. Par les liens qu'il tisse avec son environnement proche et lointain, il se transforme en permanence, évolue, est sujet à des adaptations. Rien n'est immuable et éternel. En même temps, il fait partie de l'espace et du temps à l'échelle cosmique et appartient de ce fait à la planète terrestre de laquelle dépend désormais sa survie. Mais la conscience de sa condition universelle tarde à s'imposer.

Dès lors, une nouvelle pensée politique avec des critères canoniques appropriés s'impose et de nouvelles formes d'organisation sociale sont désormais nécessaires face à la crise que traversent les Etats-nations niveleurs et ce à l'échelle de la planète.

L'autonomie est réfractaire à toute assimilation. Elle est symbiotique. En observant aujourd'hui la situation dans un certain nombre de pays, en Europe et ailleurs, on serait tenté de critiquer à la fois l'unitarisme et le communautarisme et de suggérer un Etat fédéral autonome agréé comme principe fondateur, comme caractère de l'entité politique et comme norme juridique, articulé sur une nation plurielle et indivise, dans une perspective universelle. Parce que poly-ethnique, multi-culturel et particulariste (droit à la différence et à la pluralité d'appartenance), plurilingue, plurijuridique (les communautés produisant du droit local et coutumier au même titre que l'Etat dans une hiérarchie des règles au sein d'instances de concertation), identitaire, pensant région et maintenant un cadre provincial, solidaire et éducatif (une autre approche de l'histoire, des civilisations, de l'éducation civique), l'Etat fédéral autonome (société de communautés autonomes) serait plus à même d'assurer le respect des différences, de développer la solidarité et l'entraide, l'harmonie et la

cohésion dans la diversité et dans une société indissociable et mondialiste à l'horizon.

Il faut accepter l'Autre dans sa différence, y compris culturelle et communautaire, pour que la culture de l'Autre soit un facteur d'enrichissement pour la société. Dire : « je vous écoute, écoutez moi » cela ne suffit pas. Il nous faut chercher le sens commun aux différentes cultures, l'interculturalité ou l'assimilation mutuellement avantageuse devenant le rempart à la séparation. Avec l'autre et pour l'autre. Le Dalaï-lama déclarait en mai 1971 : « Il faut que le pluralisme des cultures, des races, des coutumes, soit une richesse pour le monde et non une source de division ».

En outre, cet Etat fédéral garantirait de meilleures conditions humaines et écologiques d'un développement local, endogène, respectueux de l'environnement. « Nous sommes tous les enfants de la Mère nature et nous devons respect à la planète Terre », disent les peuples autochtones.

Plus est, le concept d'autonomie collective (droits de groupe) qui consiste en un partage équitable et égalitaire du pouvoir (et pas seulement une simple délégation et transfert) et une répartition non tutélaire des compétences et des ressources est entré progressivement dans le droit international, le lexique politique et social et dans les moeurs. Nous avons aujourd'hui une littérature fort abondante sur cette notion analysée sous ses divers aspects. A ce propos, l'article 31 du projet de déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones présenté par la Sous-Commission à la Commission des droits de l'homme, fixe la sphère de l'autonomie d'une manière assez large :

« Les peuples autochtones, dans l'exercice spécifique de leur droit à disposer d'eux-

mêmes, ont le droit d'être autonomes et de s'administrer eux-mêmes en ce qui concerne les questions relevant de leurs affaires intérieures et locales, et notamment la culture, la religion, l'éducation, l'information, les médias, la santé, le logement, l'emploi, la protection sociale, les activités économiques, la gestion des terres et des ressources, l'environnement et l'accès de non-membres à leur territoire, ainsi que les moyens de financer ces activités autonomes ».

En plus des fonctions classiques (la sécurité matérielle et morale des individus et les conceptions matérielles nécessaires à leur développement), l'État futur garantirait une large autonomie aux collectivités sociales et culturelles (pouvoir normatif autonome et

compétence d'auto-organisation) sous son autorité protectrice et sa puissance régulatrice de la vie sociale sans chercher à les niveler et les uniformiser. Un fait est patent, l'État identique pour tous doit cesser d'être « la compétence des compétences », de personnifier la nation et d'être le seul organe de l'élaboration du droit interne (transferts internationaux) et du droit international (transferts supranationaux). Aussi doit-il desserrer son emprise sur les collectivités, élargir son assiette nationale et se limiter au seul lien civique, juridique et moral.

Le XX^{ème} siècle finissant quelles forces génératrices feront éclore cet État fédéral autonome ?

Troisième université d'été et quatrième congrès de Régions et Peuples solidaires (RPS) 19 et 23 août 1998 - Strasbourg

L'autonomie régionale et le fédéralisme, réponse démocratique aux extrémismes ?

Thème introduit par Joseph Yaoub et Yves Plasseraud, juriste, président du Groupement les droits des minorités (GDM), branche française du Minority Rights Group (MRG), ONG ayant le statut d'observateur auprès des Nations unies, spécialiste de l'Europe centrale et orientale et avec la participation de Patrice Abelle, secrétaire général de la Ligue savoyenne et conseiller régional Rhône-Alpes et Christian Gysnawarc'h élu de Lorient et porte-parole de l'Union démocratique bretonne (UDE).

Cette question s'impose au moment où le Front national tente un *hold-up* sur les identités dites régionales. Comment concilier le particulier et l'universel pour préserver les dangers du repli identitaire et du national-chauvinisme ? Le « modèle » jacobin français qui prêche l'unité par la négation des identités collectives nourrit-il l'extrême droite ? Il s'agira aussi d'élargir le débat en montrant comment des solutions institutionnelles fondées sur le fédéralisme ou une large régionalisation ont permis de prévenir ou de régler des conflits de nature identitaire.

Les régions, moteur de l'Europe

Intervenants Arsten Zeller, président du Conseil régional d'Alsace, Gustave Allred, maire de Saint-Ostien, président du Parti occitan et de RPS, François Allouet, secrétaire général de l'Union du peuple corse (UPC) et Bernard Wittmann de l'Union du peuple alsacien (UPA).

A neuf mois des élections européennes, étudier le rôle des régions dans la construction d'une Europe à taille humaine et plus solidaire. A la suite des régions allemandes et belges, la communauté autonome du Pays basque et l'Écosse viennent d'obtenir le droit de siéger au Conseil des ministres de l'Union européenne dans le cadre de leurs compétences exclusives ; quelles conséquences pour les régions françaises ?

Rhône-Alpes : « L'affaire Millon »

Faisons nous de la politique politicienne ?

... quand nous attaquons
la collusion de Millon avec les fascistes
du Front national...

NON !

ET NOUS EN DONNONS QUELQUES EXEMPLES :

En 1975 (N° 12, 4^{ème} trimestre), *Fédéchoses*, publiait un article de Bernard Barthalay, intitulé « Le Parti communiste français trompe le peuple et les travailleurs » à propos de la position des communistes français de refuser l'élection directe du Parlement européen et condamnait (déjà, et nous n'avons jamais varié dans nos analyses) la politique européenne du PCF, même si Robert Hue fait actuellement des efforts méritoires -mais insuffisants- pour faire évoluer son parti.

A d'autres occasions, et sous d'autres plumes, nous avons également dénoncé la politique soviétique en matière d'impérialisme ou de droits de

l'homme (Henri Cartan, Thomas Philippovitch...).

« L'irréparable Monsieur Chevènement », texte du Bulletin de juillet-août 1997 de Régions et peuples solidaires à propos de sa visite en Corse de juillet 1997 en tant que ministre de l'intérieur et repris dans *Fédéchoses* (N° 97, 3^{ème} trimestre 1997).

« Vous avez raison Monsieur Gallo », article de Bernard Lesfargues, dans *Fédéchoses* (N° 99, 1^{er} trimestre 1988) toujours à propos de la Corse, ce qui tend à prouver que, en matière d'âneries tout au moins, la Corse inspire tout particulièrement les républicains-françouillards

de gôche du Mouvement des citoyens (MDC).

Il nous revient également en mémoire un article du bulletin de Jean Poperen, *Vu de gauche*, traitant de « Doriot de sous-préfecture » ceux de ses camarades refusant la ratification du Traité de Maastricht et que nous avons également eu plaisir à reprendre...

Nous estimons faire tout simplement notre devoir de militants fédéralistes, autonomes vis-à-vis de la classe politique hexagonale (et des autres classes politiques nationales). En toute **autonomie fédéraliste.**

Courrier des lecteurs

... Dans les deux derniers numéros de *Fédéchoses*, vous abordez « l'affaire Millon ». Je comprends parfaitement que vous vous sentiez très concernés par la situation politique difficile que connaît votre région.

Cependant, après avoir précisé, pour être très clair, que je suis certainement tout autant que vous opposé au Front national et à ses théories, je souhaiterais formuler quelques remarques.

Monsieur Millon était jusqu'à présent, cela est rappelé dans votre revue, « un Européen déclaré », favorable à « une régionalisation hardie ». A-t'il pris des décisions, sur ces deux sujets, montrant qu'il ne défendrait plus les mêmes idées ?

Avez vous dénoncé avec la même véhémence la présence de ministres communistes dans le gouvernement ? Pourtant Monsieur Hue s'est déclaré contre le Traité de Maastricht, contre l'Euro et contre le Traité d'Amsterdam. Ses positions, pour ce qui est de l'Europe, ne diffèrent guère de celles de Monsieur Le Pen.

Peut-être pensez-vous que le problème n'est pas là car le Front national est une organisation fasciste ? Certes. Mais les « partis frères » de notre parti communiste qui ont été au pouvoir ont-ils mis en place des régimes démocratiques ?

Où étaient la liberté et la démocratie en URSS et dans les pays de l'Europe de l'Est ? Où sont elles en Chine, au Vietnam, au Cambodge, à Cuba, etc ?

Les déplacements de population ordonnés par Staline, la Révolution culturelle en Chine, le génocide au Cambodge, pour ne citer que cela, combien de morts ? Bien sur, le PCF, lui, a les mains propres. Mais que serait-il advenu s'il avait pu prendre le pouvoir ? Peut-on croire sérieusement que notre pays aurait miraculeusement constitué l'exception démocratique du monde communiste ? Et enfin, ce parti communiste si prompt à rappeler (à juste titre) sa participation active à la Résistance, aurait-il été le « Parti des fusillés » si le Pacte germano-soviétique n'avait pas été dénoncé, en quelque sorte, quand Hitler attaqua l'URSS ?

Il est fort possible que Monsieur Millon se trompe dans ses choix stratégiques. Laissez-lui donc un peu de temps. S'il s'avère, comme vous le craignez qu'il est l'otage du Front national, alors, c'est sur des faits qu'il pourra être condamné.

Observez tout de même que malgré la présence de ministres communistes dans le gouvernement de M. Jospin, le Traité de Maastricht n'a pas été dénoncé, l'Euro se met en place selon les modalités prévues et vraisemblablement, le Traité d'Amsterdam sera ratifié. Mieux encore, aucun journaliste de l'opposition, aucun député de l'opposition n'ont été embastillé.

Le pire n'est donc jamais sur !

Si j'ai tenu à vous écrire, c'est parce que d'une part votre attitude à l'égard de Monsieur Millon (dont je ne suis pas moi même un supporter) m'a paru très excessive, et que d'autre part je pense que la situation politique de votre région est en fait un problème de « politique politicienne » qui n'a pas à être traité (surtout de façon aussi partielle) dans votre revue...

Jean-Claude Anizan (Vincennes)



... En réponse à ton courrier concernant les articles des n° 99 et 100 de *Fédéchoses* sur la présidence Millon du Conseil régional Rhône-Alpes nous te devons quelques explications.

Nous considérons en-effet que le fédéralisme européen s'enracine dans la Résistance au nazisme et au fascisme à travers l'action et la résistance d'Altiero Spinelli, mais aussi des théories fédéralistes européennes de la Résistance en France, et tout particulièrement à Lyon où est né, des rangs de Franc Tireur en 1944 le Comité Français pour la fédération européenne, ancêtre du Comité international pour la fédération européenne de 1945 créé à Paris par Albert Camus, Jacques Baumel (!), André Ferrat, Gilbert Zaksas... , et à ce titre même de l'UEF dans laquelle, ensemble, nous militons.

Malheureusement, à cause d'un déficit de formation, politique et historique, à la culture fédéraliste, par ailleurs tout à la fois révélateur et cause de la faiblesse du mouvement fédéraliste actuellement en France, trop d'entre nous ignorent, oublient ou sous-estiment cette filiation.

C'est à ce titre qu'en tant que fédéralistes nous devons témoigner et dénoncer sans relâche l'alliance de plus en plus explicite (en particulier dans le

domaine culturel et sous l'influence du *leader* de la tendance païenne -pour ne pas dire nazie- du FN, Pierre Vial, vice-président de la commission culturelle du Conseil régional) de Charles Millon avec le FN, parti effectivement fasciste et défenseur ou rédempteur des thèses racistes et xénophobes contre lequel le fédéralisme européen est né.

L'argument d'un parallélisme avec l'alliance des socialistes avec le PCF, dont se servent les partisans de Charles Millon et dont tu te fais l'écho, est pour nous totalement irrecevable. Depuis près de trente ans *Fédéchoses* a témoigné de notre opposition totale aux thèses nationalistes et jacobines du PCF. Mais l'assimilation de ces thèses erronées avec celles fascistes du FN nous paraît factice même si la condamnation des régimes communistes en URSS, en Chine ou ailleurs, aujourd'hui comme demain si nécessaire, doit être sans faille. Pour sa part le PCF a su (ou du) garder les mains propres et a exprimé clairement, du moins ces dernières années, sa propre condamnation des régimes totalitaires de l'ex-monde communiste. Par contre il n'a pas encore su (ou voulu), comme l'a fait depuis des années le PC italien, concevoir ni reconnaître la nécessité de dépasser le cadre national pour réaliser les valeurs du socialisme auxquelles il se réfère.

Au passage nous ne pouvons pas accepter non plus un amalgame entre les thèses d'exclusion du

fascisme et du nazisme et celles du marxisme et du communisme, qui se rattachent, en dépit de leurs déviations (dus principalement à la trahison de Staline choisissant la voie nationale au socialisme), aux aspirations séculaires à la libération de l'homme et à la fraternité universelle.

La stratégie de Charles Millon contre une union de la gauche (fut elle plurielle) est une union de la droite incluant un parti fasciste, admettant ses thèses et en acceptant, par nécessité, de les véhiculer (une fois encore notre vie culturelle régionale en est malheureusement une illustration maintenant permanente). Sa seule excuse pourrait être qu'il est, parmi d'autres, victime des institutions pernicieuses de la V^{ème} République qui transforment chaque élection, même au plan local et régional, en une réplique de l'élection présidentielle avec l'affrontement obligatoire de deux camps nécessairement antagonistes.

Avec un FN à 15 % des voix, même si beaucoup de ses électeurs ne choisissent en votant pour lui qu'un moyen désespéré et irréfléchi de faire connaître leur désarroi face à la crise de l'Etat national, les plus faibles ou les plus ambitieux, les moins charpentés intellectuellement ou les plus réactionnaires, craignent de ne plus parvenir au pouvoir, ou de le perdre, s'ils n'acceptent pas de faire alliance avec Le Pen, ou Megret, et leurs amis.

Fort heureusement nombreux sont ceux qui dans la droite démocratique refusent cette logique suicidaire. Il s'agit souvent par ailleurs des plus chauds partisans d'une Europe fédérale, bête noire de Le Pen.

La question à l'ordre du jour, comme elle a été posée dès 1941 dans le *Manifeste de Ventotene* est donc bien aujourd'hui que : « La ligne de démarcation entre les partis progressistes et les partis réactionnaires ne suit plus désormais la ligne formelle du degré plus ou moins grand de démocratie ou de socialisme à constituer, mais la ligne fondamentale la plus récente séparant ceux qui considèrent comme but essentiel de la lutte l'objectif de jadis, c'est-à-dire la conquête du pouvoir politique national et ceux qui considèrent comme tâche essentielle la création d'un Etat international solide ».

Ceux qui par conviction, convenance personnelle ou même simple ambition, surtout s'ils se parent par snobisme intellectuel des plumes d'un certain fédéralisme, doivent, surtout alors que nous voulons bâtir une alliance de toutes les forces de progrès (au sens défini dans le *Manifeste de Ventotene*) pour faire aboutir le processus constituant de la fédération européenne, être, sans cesse et sans concessions, démasqués, dénoncés et combattus par les fédéralistes.

Millon déménage complètement

Fédéchoses

L'OREILLE basse, Charles Millon, président de Rhône-Alpes, vient de déménager pour s'installer dans le logement de fonction de la banlieue lyonnaise - à Charbonnières, siège du conseil régional -, où il n'avait jamais daigné habiter. Il avait préféré, en 1989, faire payer par la Région (téléphone et électricité compris) son installation en famille dans un bel appartement du centre de Lyon (au total 190 000 F par an).

Le pot aux roses ayant été découvert neuf ans après par Etienne Tête, un conseiller Vert de l'opposition, Millon, bon gré mal gré, a donné son congé. Avec cette drôle d'explication : « a posteriori dans « Lyon Capitale » : « Ce qui n'est pas stipulé [dans le statut des élus] n'est pas obligatoirement interdit. »

On n'a pas pour rien été formé par les bons pères de l'école Sainte-Marie de Lyon.

Charles est de la revue

Une fois débarrassé de ses soucis de déménagement, Millon pourra se consacrer à la lecture d'un livre qui devrait faire jaser, et pas seulement en Rhône-Alpes, dès sa parution aux éditions Goliath. L'auteur de ce « Charles Millon, le porte-



glaive ». Thierry Meyssan, a retrouvé l'itinéraire passé du président de Rhône-Alpes dans les années 70-80, quand il appartenait au Cercle Charles-Péguy. Ce groupe archiconservateur s'était doté d'une revue politico-philosophique, « L'Astrolabe », qu'animait l'épouse de Millon, Chantal Delsol, lui-même y tenant la rubrique économique.

Même quand le « porte-glaive » se retire de la revue « L'Astrolabe », précise encore le bouquin, il continue à militer au mouvement qui en est issu, le Club de l'Astrolabe. Les astrolabiens participent, au lendemain de mai 1981, à la naissance du quotidien lepéniste « Présent » et à la fondation de groupes de la droite extrême, comme le Cercle Renaissance. Le Club de l'Astrolabe organise aussi en 1982 des Assises de la liberté, où Millon prononce un discours de clôture faisant appel au « pays réel » cher à Maurras.

« Le Canard enchaîné » - Mercredi 23 septembre 1998

Bonnes feuilles

Les éditions (chrétiennes et lyonnaises) Goliath, et le bimensuel qu'elles publient (*Goliath magazine*), font une large part au combat contre le Front national.

Dans le dernier numéro (91 - juillet-août 1998) de ce périodique, les pages 20 à 58 sont consacrées à « Millon président - radioscopie d'un scandale ».

Une partie des informations de ce numéro sont extraites d'un livre Charles Millon, le porte glaive, édité en septembre 1998 par le même éditeur et sur lequel nous nous réservons de revenir prochainement.

Goliath - BP 3045
69605 Villeurbanne Cedex

Bref, pour l'essentiel, le Millon allié du FN de 1998 était déjà dans le Millon des années 70-80.